Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260619-2026_05_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : Anne BERTIN, Marie-Laure MUGNIER et Lisa SIMIER qui ont donné procuration respectivement à Bruno MASSEZ, Christine FALHUN et Marie-Anne JACOPIN.

Madame Marie-Anne JACOPIN a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
12.06.2026	23.06.2026	19	16	19

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « MOUILLAGES »

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a, dans le cadre de la mise en place des mouillages, créé une commission chargée de donner un avis :

- sur les projets d'actualisation des plans de mouillage ;

- sur le règlement des zones de mouillage ;

- sur l'attribution, le renouvellement et le retrait des autorisations de mouillages aux utilisateurs ;

- sur les modifications de mouillages demandées par les usagers (déplacement – remplacement de corps morts – travaux divers).

Les règles de composition ont été fixées comme suit : 17 membres :

- Le Maire, Président ;
- L'adjoint délégué, Vice-Président ;
- 3 membres issus du Conseil Municipal, désignés par ce dernier sur proposition du Maire.
- 11 représentants des zones de mouillages et un représentant pour les coques rapides.

Monsieur Le Maire indique que les 11 représentants des zones de mouillages et le représentant des coques rapides pourront chacun, et à tout moment de la mandature, désigner un suppléant.

Monsieur Le Maire demande de reconduire ces règles de composition et, concernant la désignation de trois membres du Conseil Municipal, propose, afin de respecter la représentation

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260619-2026_05_02-DE

proportionnelle, de nommer deux membres issus de la liste « Un élan pour Kerlouan », un membre issu de la liste « Kerlouan, notre avenir ensemble ».

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux nominations au scrutin public.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 3 candidats, membres de la Commission Mouillages.

Les candidats à la Commission Mouillages sont les suivants :

- Caroline ACH
- Marie-Anne JACOPIN
- Gérard LOAEC

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des nominations des membres titulaires, lesquelles prennent effet immédiatement.

Monsieur Le Maire met aux votes = pas d'observation, adopté à l'unanimité.

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH

